

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121.10 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

Mercredi 3 avril 2024 à 20h30,

A la mairie, salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal - Séance du 29 février 2024
2. Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2023
3. Compte de gestion 2023
4. Compte Administratif 2023
5. Affectation du résultat 2023
6. Taux des impôts locaux 2024
7. Budget Primitif 2024
8. Subventions aux associations 2024
9. Convention d'objectifs et de financement 2024 - Association " Art et fêtes "
10. Convention d'objectifs et de financement 2024 – Avenant n°1 – Association " Drôles de coquins "
11. Règlement intérieur – accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires – année scolaire 2024/2025
12. Règlement intérieur – étude surveillée – année scolaire 2024/2025
13. Règlement intérieur – restaurants scolaires – année scolaire 2024/2025
14. Etude surveillée – Modification des tarifs
15. Séjours de vacances (Les pieds dans l'eau) – Augmentation du nombre de places
16. Syndicat AZUR – Approbation du règlement externe de collecte
17. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la requalification du quai de Seine entre la rue Pasteur et la Côte à Boivin - Signature
18. Plan Vélo
19. Décisions du Maire
20. Questions diverses

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis



Philippe AUDEBERT